



visite de reprise apres invalidité 2

Par **pascal 08**, le **15/03/2019** à **10:50**

bonjour je suis en invalidité 2 depuis au moins depuis 7ans mon employeur je lui ai dit et remis document a ce moment la, je touche pension invalidité 2 et prevoyance trimestriellement

mais depuis ce jour ne pas jamais proposé de visite de reprise car je ne lui fait jamais fait parvenir des arrêts de travail.

l'employeur navait il pas l'obligation d'une visite de reprise ?

quelle en sont le consequences pour l'employeur

merci de votre reponse

cordialement

36 ans d'ancienneté (groupe PSA automobile)